

Conseil Municipal du 21 mars 2024

Le 21 mars 2024, à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 15 mars 2024, sous la présidence de M. VASSEUR Hervé, le Maire.

Étaient présents : REMBERT Hélène, LEROY Gérard, FALZON Yvan, DONZEAU Catherine, POLIN Karin, DEBACKERE Laurent, DAVID Sandra, SONDAG Marc, BEZILLE Pascal, LEGOIS Sylvie, COILLE André

Absent :

Absents excusés : THOMAS Julien (pouvoir donné à DEBACKERE Laurent)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : DAVID Sandra

Arrivée de PORTAL Audrey à 19h45

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2024

Il n'y a pas de correction à apporter, le compte rendu de la séance du 22 février 2024 est donc approuvé à l'unanimité.

Budget Principal - Approbation du compte de gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122.21, L2343.1 et 2 et D 2343.1 à D 2343.10. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur du Trésor Public et que le compte de gestion établi est conforme à celui du compte administratif de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de la Commune pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Budget Principal - Approbation du compte administratif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants, vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire. Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur FALZON Yvan, doyen de l'assemblée, désigné président de séance présente le rapport. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :	454 342,31€
Recettes :	465 954,72€
Résultat :	excédent : 11 612,41€
Report N-1	175 980,06€
Résultat cumulé	187 592,47€

Investissement

Dépenses :	358 278,21€
Recettes :	149 432,58€
Résultat :	déficit : -208 845,63€
Report N-1	- 32 516,83€
Résultat cumulé	-241 362,56€

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Budget Assainissement - Approbation du compte de gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122.21, L2343.1 et 2 et D 2343.1 à D 2343.10. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur du Trésor Public et que le compte de gestion établi est conforme à celui du compte administratif de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement de la Commune pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Budget Assainissement - Approbation du compte administratif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants, vu le décret n° 1587 du 29

décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire. Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur FALZON Yvan, doyen de l'assemblée, désigné président de séance présente le rapport. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : d'adopter le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Exploitation

Dépenses :		86 126,92€
Recettes :		75 895,74€
Résultat :	déficit :	- 10 231,18€
Report N-1		88 807,89€
Résultat cumulé		74 576,71€

Investissement

Dépenses :		45 197,33€
Recettes :		54 543,29€
Résultat :	excédent :	9 345,96€
Report N-1		17 735,04€
Résultat cumulé		27 081,00€

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Appel à projets hébergement véloroute

La région Centre - Val-de-Loire a lancé un appel à projets qui vise à renforcer l'offre d'hébergements afin de mieux répondre aux attentes des clientèles touristiques notamment itinérante.

Parmi les solutions possibles il existe notamment la possibilité pour les communes de mettre en place des aires de bivouac de campagne. Ce sont des aires ouvertes aux touristes de passage et aménagées pour leur permettre de passer une nuit sous tente dans un cadre agréable. L'objectif est d'accueillir des clientèles de passage en proposant un service de base, elles peuvent être payantes ou non.

Cet appel à projet fait l'objet d'un dossier à déposer en ligne avant le 30 mars.

Karin POLIN pense qu'il ne faut pas répondre tout de suite, il ne faut pas se précipiter, il faut voir si il n'y a pas de risques tel l'inondation ou autre.

Après discussion, monsieur le maire met au vote la question : Répondons nous à l'appel à projet ?

Contre : 4 Karin POLIN - André COILLE - Yvan FALZON – Hélène REMBERT

Abstention : 1 Hervé VASSEUR

Pour : 9

Les personnes ayant voté pour devront constituer le dossier.

Point sur les festivités du 13 juillet

Au niveau repas plusieurs traiteurs seront consultés.

Le point sur l'animation sera établi après le vote du budget.

Informations et questions diverses

Tour de table

Audrey PORTAL annonce le loto APE dimanche 24 mars.

Sandra DAVID : la brocante du 17 mars a donné un bon résultat malgré le temps, remerciements à la mairie, aux employés municipaux, prochaine manifestation jeux intervillages le samedi 8 juin, l'association a besoin de bénévoles.

Pascal BEZILLE : pour la réalisation d'un projet photovoltaïque problème de défense incendie. Une mare est présente vers l'Ormerie elle était à une période conforme et répertoriée comme défense incendie sur la commune. Actuellement afin d'être un point conforme il convient de faire des travaux il sollicite la mairie pour participer à ces travaux

Prochain conseil le jeudi 11 avril

Fin du conseil à 20H30